



## ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE -  
Interdiction de stationner et de circuler  
« Place du Monument aux Morts » - le 11/11/2023 de 10H à 13H**

**Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;  
**Vu** la demande du 09 novembre 2023 de Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la cérémonie commémorative du 11 novembre sur « la Place du Monument au Mort », le samedi 11 novembre 2023 de 10H à 13H , et pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation,

**ARRÊTÉ :**

### ARTICLE 1er

La circulation et le stationnement sont interdits le samedi 11 novembre 2023 de 10H à 13H, afin de faciliter le déroulement de la cérémonie du 11 novembre, « Place du Monument aux Morts » à Montrottier,

### ARTICLE 2

La signalisation appropriée sera mise en place par les services communaux.

### ARTICLE 3

Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 09 novembre 2023,

Le Maire,

Michel GOUGET.

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

